

Note synthétique d'informations financières

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chap.	Libellé	Mandats émis	%
011	Charges à caractère général	1 556 581.77	20.88
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 944 024.18	26.07
014	Atténuations de produits	2 298 280.45	30.83
65	Autres charges de gestion courante	1 655 956.97	22.22
Total des dépenses de gestion courante		7 454 842.37	100.00
66	Charges financières	22 164.83	
67	Charges exceptionnelles	0.00	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	6 000.00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00	
Total de dépenses réelles de fonctionnement		7 483 007.20	
023	Virement à la section d'investissement	0.00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	245 312.17	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		245 312.17	
		=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		7 728 319.37	

Les dépenses de fonctionnement sont majoritairement composées des versements de fiscalité aux communes (31%), des frais de personnel (26%), des charges à caractère général (21%), et autres charges de gestion courante (22%).

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Elles sont relatives aux différents pôles d'activités de la Communauté de communes du Val de Vienne. (Fluides, achat de fournitures, entretien, maintenance, assurance, formation, télécommunication, contrat de prestations de services etc...).

**Le montant total des charges à caractère général (chapitre 011) s'élève à 1 556 K€.
Par rapport à l'exécution 2020, les charges augmentent de + 8.43 % (121 K€)**

Ces augmentations résultent principalement de la reprise suite à la période COVID de 2020 :

- des activités du Pôle jeunesse (transport, repas, activités,...(+106K€)
- de la réouverture du Centre sportif aux associations (+15 K€),
- de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation du nouveau marché d'optimisation de collecte des déchets(+ 45K€).

A noter enfin, les charges spécifiques à l'épidémie de COVID-19 (-45 K€).

LES CHARGES DE PERSONNEL

***Le montant total des charges de personnel (chapitre 012) s'élève à 1 944 K€.
Par rapport à l'exécution 2020, les charges augmentent de 8.12 % (soit + 145 K€)***

Cette augmentation des charges de personnel résulte notamment du renforcement de moyens sur plusieurs services :

- la Communauté de communes procède à plusieurs renforcements de personnels : au niveau technique, administratif, de l'assainissement non collectif et collectif avec un recrutement d'un technicien faisant l'objet d'un remboursement par le budget annexe Assainissement Collectif (AC),
- exercice complet concernant la rémunération des vacataires du pôle jeunesse
- sont également intégrés les remplacements de personnel en congé maternité, maladie.

L'augmentation des charges de personnel est également liée au glissement vieillesse technicité, résultant des avancements de grade et d'échelon, à la mise en œuvre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR).

LES CHARGES DE GESTION COURANTE

Elles sont relatives aux subventions versées aux associations, aux contributions affectées aux organismes extérieurs (Mutualité Française Limousine, Micro-crèche, SYDED 87...) auxquelles s'ajoutent les indemnités versées aux élus.

***Le montant total des charges de gestion courante (chapitre 65) s'élève à 1 656 K€.
Par rapport à l'exécution 2020, les charges diminuent de 1.14% (soit -19 K€)***

La diminution résulte notamment :

- de la contribution à la ZAE de Bournazaud suite à la rétrocession des voiries de la zone aux communes, (- 4 K€)
- de la baisse des indemnités des élus (-4 K€),
- de la participation à DORSAL (- 3 K€)
- de la contribution versée au SYDED 87 pour le tonnage des déchets traités (-11K€)

Les autres contributions restent globalement stables :

- la contribution versée au Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne / GEMAPI augmente également
- la participation versée à la Chataigneraie Limousine est quasiment stable
- la contribution au déficit du budget annexe de l'Office de tourisme et les autres dépenses de gestion courante (participations multi-accueils) restent stables.

LES ATTENUATIONS DE PRODUITS

***Le montant total des atténuations de produits (chapitre 014) s'élève à 2 298 K€.
Par rapport à l'exécution 2020, les atténuations de produits restent stables.***

Il s'agit des attributions de compensation (AC) versées aux communes (visant à leur garantir une stabilité de moyen à la suite des transferts de taxe professionnelle et de charges intervenus dans le passé). Ces dépenses restent stables : **les AC totales s'élèvent à 2 228 K€.**

L'EPCI et ses communes membres contribuent au FPIC institué par l'État en 2012 pour corriger les inégalités entre territoires : le montant 2021 de l'ensemble intercommunal est stable par rapport à 2020. Il est estimé à 224 K€, dont 71K€ pour la Communauté de communes du Val de Vienne.

Les dépenses de gestion courante s'élèvent à 7 454 K€

LES CHARGES FINANCIERES

**Le montant total des charges financières (chapitre 66) s'élève à 22 K€.
Par rapport à l'exécution 2020, les charges financières diminuent de 12% (soit -3 K€)**

DOTATIONS PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES

Le montant total des dotations aux provisions (chapitre 68) s'élève à 6 K€

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 7 483 K€

LES DEPENSES D'ORDRE

Elles concernent :

- les dotations aux amortissements (245 K€)

Les dépenses d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 245K€

RECETTES

Chap.	Libellé	Titres émis	%
013	Atténuation de charges	88 311.53	1.11
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	435 785.62	5.45
73	Impôts et taxes	6 053 345.00	75.77
74	Dotations, subventions et participations	1 370 427.81	17.17
75	Autres produits de gestion courante	40 513.15	0.50
Total des recettes de gestion courante		7 988 383.11	100.00
76	Produits financiers	0.00	
77	Produits exceptionnels	43 739.93	
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 032 123.04	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 101.74	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		85 101.74	
TOTAL		8 117 224.78	
		+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		2 803 190.85	
		+	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		10 920 412.63	

Le budget 2021 s'appuie principalement sur trois sources de financement : la fiscalité des ménages et entreprises, et des ordures ménagères (76%), les concours financiers de l'Etat et autres subventions (17%), les autres recettes (liées à l'activité des services, aux participations versées...)

LES PRODUITS DES SERVICES

***Le montant total des produits des services (chapitre 70) s'élève à 436 K€.
Augmentation de 24.21 % par rapport l'exécution 2020 (+ 85 K€)***

Ce poste de recettes est essentiellement composé des produits :

- du Pôle jeunesse, avec une augmentation liée à la reprise de l'activité suite à l'épidémie de COVID-19
- de la redevance spéciale avec une augmentation du montant perçu auprès des producteurs publics et privés pour la collecte et le traitement de leurs déchets,
- une augmentation de la contribution des communes utilisant le service mutualisé pour l'instruction des autorisations du droit des sols et au remboursement au budget principal des salaires des Agents de l'assainissement.

LES IMPOTS ET TAXES

***Le montant global des produits et taxes (chapitre 73) s'élève à 6 053 K€.
Par rapport à l'exécution 2020, les recettes fiscales restent stables.***

Ces recettes sont principalement constituées de la **fiscalité directe** :

- les contributions directes des ménages (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière Bâti / Non Bâti) et de la fiscalité professionnelle (CFE, CVAE, IFR et TASCOT) - (3 934 K€)
- la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) – (2 116 K€)
- les taux de fiscalité des taxes des ménages et entreprises, et la TEOM n'augmentent pas en 2021.
- l'évolution des bases prévisionnelles de fiscalité tient compte de l'évolution physique et de la revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité ménages,

La Communauté perçoit également le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), résultant de la suppression de la taxe professionnelle, dont le montant versé par l'Etat est stable (14 K€)

LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

***Le montant total des dotations et participations (chapitre 74) s'élève à 1 370 K€.
Par rapport à l'exécution 2020, les dotations et participations
diminuent de 2.55 % (- 35 K€)***

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'élève à 616 K€ :

- La réforme de la Dotation d'Intercommunalité (DI) permet à la Communauté de communes du Val de Vienne de voir son montant de Dotation d'Intercommunalité par habitant augmenter de 10% par an, tandis que sa part de Dotation de Compensation (DC) est écartée de près de 2% par an.
- Au global, la DGF de la Communauté de communes du Val de Vienne reste stable (DI : 112 K€ / DC : 504 K€)

Les allocations compensatrices versées par l'Etat s'élèvent en 2021 à **107 K€**

Elles diminuent de 70 K€ par rapport à 2020

Les participations versées par les partenaires s'élèvent à **647 K€**.(+38K€ par rapport à 2020)

- Il s'agit des aides de l'État, le Département, la CAF, la MSA...
- Le fonds Départemental de Péréquation de la TP reste stable (39 K€) : il est versé sous forme de subvention à la CCVV pour l'utilisation du centre sportif par les élèves du collège à Aix-sur-Vienne.

LES AUTRES PRODUITS

***Le montant du chapitre 75 : 40 K€
Par rapport à l'exécution 2020, elles augmentent de 29 % (+9 K€)***

Il s'agit des redevances attendues au titre des loyers perçus pour la Maison de Santé sur une année complète et le LOC'al à Saint-Martin-le Vieux.

LES ATTENUATIONS DE CHARGES

***Le montant du chapitre 013 s'élève à 88 K€
Par rapport à l'exécution 2020, les atténuations de charge augmentent
de 183.87% (+57 K€)***

Il s'agit des indemnités perçues auprès de l'assurance au titre des congés maladie (ordinaire et covid), maternité et pour le remboursement des sinistres.

***Les recettes de gestion s'élèvent à 7 985 K€.
Hausse de +1.5% par rapport à l'exécution 2020 (+118 K€)***

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 8 029 K€

LES RECETTES EXCEPTIONNELLES

***Le montant du chapitre 77 s'élève à 43 K€
Par rapport à l'exécution 2020, les recettes exceptionnelles augmentent
de 186.66% (+28 K€)***

Il s'agit principalement du produit de cession et du remboursement par l'assurance dommage ouvrages concernant les sinistres du Pôle jeunesse.

LES RECETTES D'ORDRE

Elles correspondent principalement aux amortissements des subventions perçues et à la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées.

Les recettes d'ordre s'élèvent à 85 K€

Résultat d'exploitation 2020 reporté :
Le résultat repris en section de fonctionnement s'élève à 2 803 190 €

SECTION D'INVESTISSEMENT 2021

DEPENSES

Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2020	Mandats émis
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 060.00	34 498.89
204	Subventions d'équipement versées	0.00	77 978.92
21	Immobilisations corporelles	17 728.85	133 630.45
23	Immobilisations en cours	3 155.54	7 903.31
27	REM Avance AC	0.00	0.00
Total des dépenses d'équipement		23 944.39	254 011.57
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	16 930.71
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	109 868.51
Total des dépenses financières		0.00	126 799.22
Total des dépenses réelles d'investissement		23 944.39	380 810.79
040	Opérations d'ordre entre sections		85 101.74
041	Opérations patrimoniales		0.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0.00	85 101.74
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		23 944.39	465 912.53

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT (CHAPITRES 20, 21, 23)

Le montant des travaux (chapitre 23) s'élève à 8 K € (dont RAR 3 K€)

Les principaux projets de l'année 2021 concernent :

- Travaux de la maison de santé (6 K€)
- Centre technique intercommunal - préparation permis de démolir (1.8 K€)

Le montant du chapitre 21 s'élève à 134 K€ (dont RAR 18 K€)

Les réalisations sont principalement les suivantes :

- OM : acquisition bacs/ Broyeur et autres espaces techniques (tondeuse...)
- Sport nature : acquisition panneaux de randonnée et de balises
- Pôle jeunesse (climatiseur, défibrillateur, table...)
- Matériel informatique, divers...tous services

Le montant du chapitre 20 s'élève à 34 K€ (dont RAR 3 K€)

Les réalisations sont principalement les suivantes :

- Révision du PLUi

Le montant du chapitre 204 s'élève à 77 K€

Les réalisations sont principalement les suivantes :

- L'aménagement numérique du territoire

**Le volume d'investissement entrepris sur le territoire en 2021 s'élève à 254 K€
(dont RAR 24 K€)**

LES DEPENSES FINANCIERES

Elles concernent le remboursement du capital des emprunts contractés pour les différents équipements communautaires ainsi que la mise en réserves d'une partie de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Le montant des charges financières s'élève à 126 K€

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 380 K€

LES DÉPENSES D'ORDRE

Elles correspondent principalement aux amortissements des subventions perçues et à la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 85 K€

RECETTES

Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2020	Titres émis
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0.00	31 525.18
13	Subvention d'investissement	276 547.20	111 753.04
138	Autres subventions investissement non transférée	6 000.00	3 958.75
16	Emprunt	0.00	0.00
165	Dépôt et cautionnement reçus	0.00	184.97
23	Immobilisations en cours	0.00	12.88
27	Autres immobilisations financières	0.00	127 000.00
Total des recettes réelles d'investissement		282 547.20	274 434.82
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00	0.00
040	Opérations d'ordre entre sections	0.00	245 312.17
041	Opérations patrimoniales	0.00	0.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0.00	245 312.17
TOTAL		282 547.20	519 746.99

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE 2 347 972.15

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 867 719.14

LES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les principales recettes d'investissements sont constituées :

- Du **FCTVA** (chapitre 10) : 31 K€ de FCTVA versé par l'Etat sur les opérations éligibles.
- Des **subventions d'équipement** (chapitre 13) : 111 K€ de subventions versées par l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, pour les différentes opérations et 276K€ de restes à réaliser (MSP).
- Des dépôts de cautions (chapitre 16) concernant le LOC'al à Saint-Martin-le-Vieux
- Des remboursements d'avances et des révisions définitives (chapitre 23) concernant la maison de santé pluridisciplinaire à Aixe-sur-Vienne.
- Du **remboursement de l'avance versée** au budget annexe assainissement (127 K€).

Le montant des recettes réelles d'investissement 2021 s'élève à 274 K€ (dont Reste A Réaliser (RAR) 282 K€)

LES RECETTES D'ORDRE

Elles concernent :

- Les dotations aux amortissements 245 K€ inscrites au chapitre 040,

Les recettes d'ordre s'élèvent à 245 K€

L'excédent d'investissement 2020 reporté s'élève à 2 347 K€